

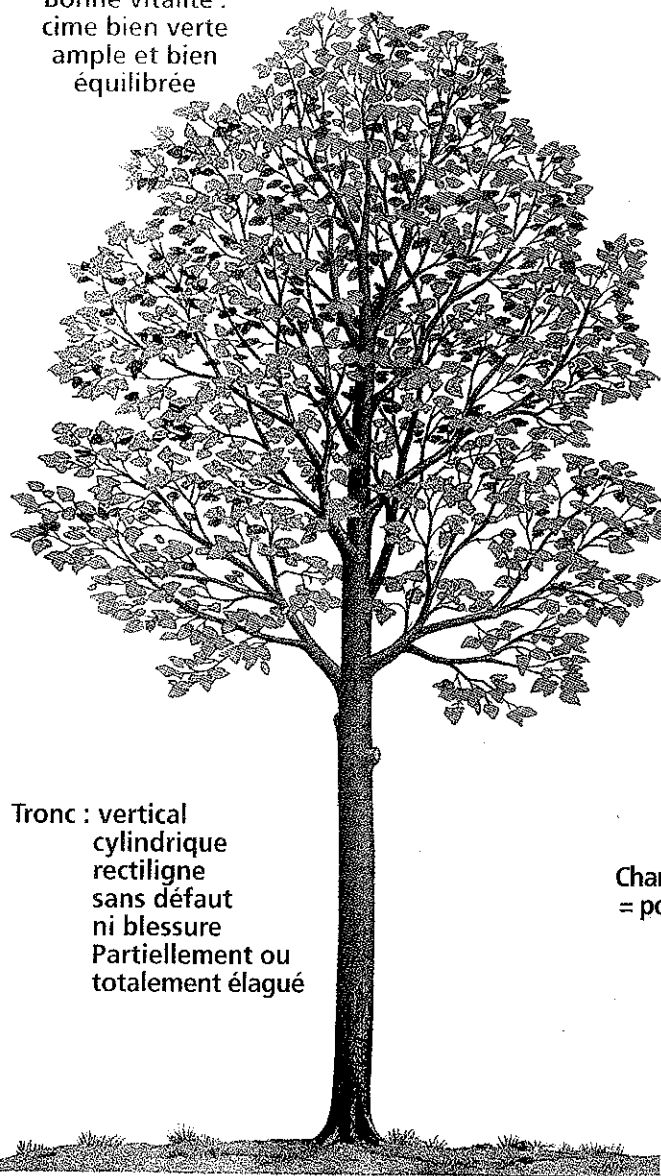
L'arbre d'avenir

Pour mériter le titre « d'arbre d'avenir », un arbre doit appartenir à une espèce bien adaptée au milieu, capable de produire un bon bois, apprécié dans la région. Il doit en outre :

- être issu de semis ou drageon (éviter les rejets de souches),
- se situer dans l'étage dominant (voir p. 47) et à un emplacement où il risque peu d'être blessé par des engins de débardage (en dehors des bordures de chemins, des cloisonnements),
- présenter une bonne vitalité,
- avoir un tronc vertical, rectiligne, cylindrique, sans défauts ni blessures,
- être déjà en partie ou totalement élagué, au moins sur 4 m,
- présenter une cime équilibrée en hauteur et en largeur.

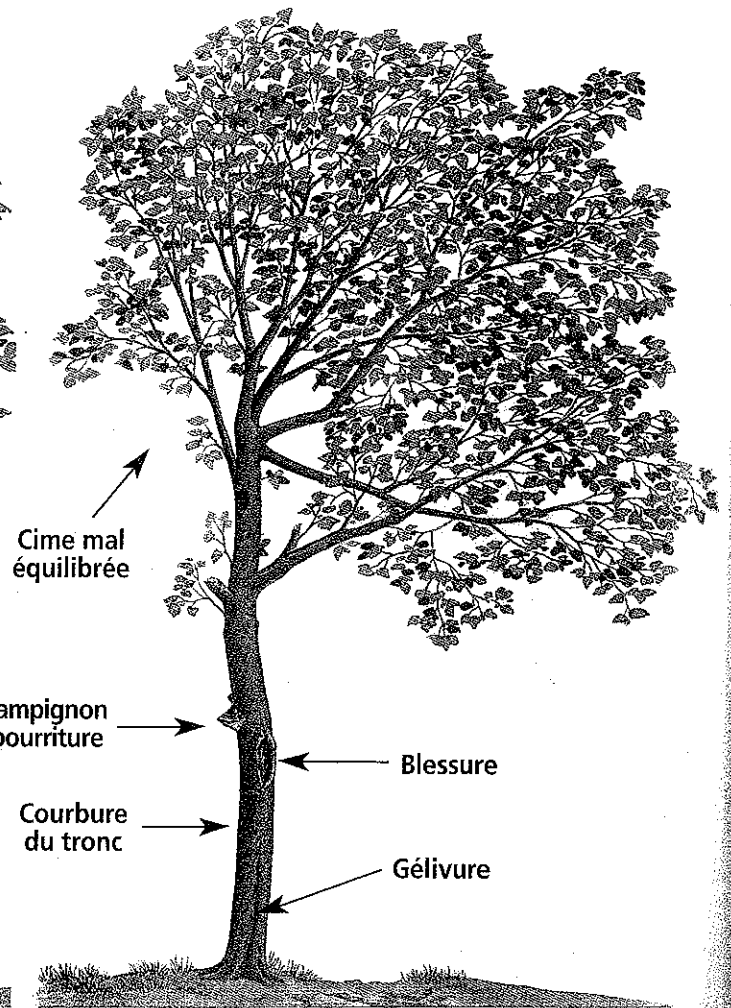
Situé dans l'étage dominant

Bonne vitalité :
cime bien verte
ample et bien
équilibrée



Tronc : vertical
cylindrique
sans défaut
ni blessure
Partiellement ou
totalement élagué

Arbre d'avenir
(issu de semis ou drageon)
*destiné à la production
de bois de qualité.*



Cime mal
équilibrée

Champignon
= pourriture

Courbure
du tronc

Blessure

Gélivure

Arbre sans avenir
*sans intérêt pour
la production de bois
de qualité.*